

La prime aux kots fortement critiquée

Le recteur de l'ULB critique le projet wallon de prime pour les étudiants kotteurs qui exclut les écoles bruxelloises. Et il n'est pas le seul...

Le gouvernement wallon a décidé d'instaurer un soutien de 1 000 euros par an aux étudiants wallons qui « kotent » loin de chez eux. Seuls les étudiants wallons qui suivent les cours en Wallonie auront droit à la prime, ce qui fait bondir Yvon Englert, le recteur de l'ULB, après les fédérations étudiantes la semaine dernière. « *En excluant du bénéfice de la mesure (d'ailleurs sans nécessité) les étudiants qui souhaiteraient rejoindre un établissement d'enseignement supérieur en Région bruxelloise, donc en cassant l'unicité de l'enseignement supérieur francophone, la décision met en lumière les très grands dangers de la*

régionalisation des matières communautaires si on n'y prend pas garde. S'il s'agit d'une provocation dans le cadre du débat sur la régionalisation de l'enseignement, elle joue dange-

reusement avec le feu. »

La Fédération au créneau

Rudy Demotte, ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles est, lui aussi, très critique à l'égard de la proposition du gouvernement wallon.

« *Si l'aide n'est accordée qu'aux établissements situés en Wallonie, et pas dans l'espace francophone, c'est une régression pour la liberté de l'étudiant de choisir son université* » dit-il.

DéFI lui a d'ailleurs emboîté le pas, hier au Parlement de la Fédération en qualifiant le projet de « *totalement inégalitaire et protectionniste* » demandant à Demotte de « *siffler la fin de la récréation et réunir d'urgence les ministres wallons et bruxellois compétents pour empêcher qu'une telle mesure discrimine non seulement les Wallons entre eux, mais également les Bruxellois et les Wallons qui sont de facto encouragés à choisir un établissement situé uniquement sur leur territoire régional* ».

La ministre wallonne du Logement Valérie De Bue, ne s'oppose pas à une extension aux Bruxellois, mais indique que cela laisserait peu de chance à une mise en œuvre de la mesure en septembre prochain, car il faudrait alors un accord de coopération entre la Wallonie et Bruxelles. ■